

Communiqué de presse

Groupe Vision New Look inc. annonce ses résultats du premier trimestre de 2020, les réactions à la COVID-19 et de nouveaux arrangements financiers

Montréal, Québec, le 12 mai 2020 : Groupe Vision New Look Inc. (« **Vision New Look** » ou la « **société** ») (TSX: BCI), un chef de file dans la vente au détail dans l'industrie de l'optique au Canada avec ses 393 magasins au Canada et en Floride, a annoncé aujourd'hui ses résultats financiers pour la période de 13 semaines terminée le 28 mars 2020, les réactions à la COVID-19 et de nouveaux arrangements financiers. Ce communiqué devrait être lu à la lumière du rapport de gestion et des états financiers consolidés intermédiaires pour le premier trimestre de 2020, lesquels sont disponibles sur le site de la société à www.newlookvision.ca/Investisseurs et aussi sur SEDAR à www.sedar.com.

Faits saillants financiers et d'exploitation du premier trimestre de 2020

Il convient de noter que la société a adopté la norme comptable IFRS 16 Contrats de location à compter du premier trimestre de 2020. La société a appliqué une approche rétrospective modifiée; les résultats d'exploitation des exercices précédents n'ont pas été retraités. Les frais d'occupation précédemment comptabilisés comme charges d'exploitation sont désormais comptabilisés par le biais de l'amortissement de droits d'utilisation et de charges d'intérêts sur des obligations locatives.

Les faits saillants du premier trimestre de 2020, qui ont subi l'impact de la COVID-19, sont les suivants:

- Le chiffre d'affaires a diminué de 4,8 % à 68,0 millions \$. Cette diminution résulte des fermetures temporaires causées par la COVID-19 de même que des fermetures de magasins planifiées, le tout contrebalancé par des revenus provenant des magasins nouvellement acquis
- Les commandes de ventes des magasins comparables ont été en baisse de 14,3 % par rapport à l'an passé (mais en hausse de 2,1 % à la fin de février 2020, avant la crise de la COVID-19).
- Le BAIIA ajusté attribué aux actionnaires^(a) a atteint 15,4 millions \$, en hausse de 3,5 million \$, soit 29,6% par rapport à l'an dernier; la hausse a été de 28,9% sur une base diluée par action pour atteindre 0,98 \$. La hausse reflète principalement l'impact de la norme IFRS 16.
- La perte nette attribuée aux actionnaires s'est établie à 0,3 millions \$, en baisse de 115,3 % comparativement à l'exercice précédent. La baisse reflète principalement la fermeture temporaire de la majorité des magasins au cours des deux dernières semaines de mars et l'impact de la norme IFRS 16.
- Le bénéfice net ajusté attribué aux actionnaires^(a) a diminué de 63,4% à 1,4 millions \$, soit 0,09 \$ par action sur une base diluée. La baisse reflète principalement la fermeture temporaire de la majorité des magasins au cours des deux dernières semaines de mars et l'impact de la norme IFRS 16.
- Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation ont atteint 13,5 million \$, en hausse de 0,9 million \$, soit 7,4 % par rapport à l'an dernier; la hausse a été de 7,5 % sur une base diluée par action pour atteindre 0,86 \$. La hausse reflète principalement l'impact de la norme IFRS 16.
- Depuis le trimestre précédent, la dette totale a augmenté de 35,4 millions \$ principalement en raison des acquisitions d'entreprises.
- La société a complété l'acquisition du groupe Edward Beiner en Floride, et a également acquis d'autres magasins au Canada.
- Le conseil d'administration a suspendu le dividende trimestriel régulier et le régime de réinvestissement des dividendes à compter du 19 mars 2020 et ce, jusqu'à nouvel ordre.

Réactions à la COVID-19

Vision New Look a réagi rapidement à la crise selon trois principes: participation, protection et responsabilité.

1. La participation à la lutte contre la propagation de la pandémie en fermant très tôt un grand nombre de sites (magasins, bureaux, usines et centres de distribution).

2. La protection de nos employés avec un programme de rémunération supplémentaire pour ceux mis à pied temporairement. La protection de notre autonomie financière grâce à une optimisation immédiate de la trésorerie (gel des dépenses, report des dépenses en immobilisations, suspension des dividendes, réduction de la rémunération des dirigeants) et élargissement de notre financement disponible auprès de nos prêteurs garantis et subordonnés. Par conséquent, la société est confiante d'avoir les ressources financières nécessaires pour maintenir la fermeture prolongée des magasins.

3. La responsabilité, en tant que professionnels des soins oculaires, de maintenir ouverts un nombre minimum de magasins pour répondre aux besoins urgents de soins de la vue et de lunettes. La société a lancé le programme Anges gardiens le 25 mars pour donner au personnel hospitalier la possibilité de remplacer rapidement les lunettes en cas de bris. Notre centre de traitement des lentilles a été réorganisé pour produire des lunettes de sécurité à utiliser dans les établissements de santé.

Tout au long de la période de fermeture, les équipes travaillant sur des initiatives stratégiques, internes et externes, ont poursuivi leurs travaux. La réouverture progressive des magasins a débuté le 4 mai conformément aux réglementations locales et professionnelles. Avant la réouverture des magasins, la société a émis des procédures strictes en matière de santé et de sécurité, a entrepris une formation approfondie sous la forme de répétitions en magasin et fournit à chaque site l'équipement de protection individuelle prescrit.

Vision New Look continue de contrôler avec diligence sa structure de coûts tout en surveillant activement les conditions du marché.

Nouveaux arrangements financiers

Postérieurement au premier trimestre de 2020, la société a obtenu un financement supplémentaire de 73,9 millions \$ à des fins de fonds de roulement et d'acquisitions continues. De plus, la société est en négociations avancées pour obtenir d'une société de développement de capital une facilité de crédit non garantie d'un montant de 40 millions \$.

Commentaires du président et chef de la direction

Antoine Amiel, président et chef de la direction de Vision New Look, a déclaré: " La forte dynamique de croissance organique du quatrième trimestre de 2019 s'est poursuivie en 2020 jusqu'à ce que l'impact de la COVID-19 atteigne toute sa force en mars. Vision New Look a réagi rapidement à la crise. Nous pensons avant tout à la sécurité et au bien-être de nos employés, associés et clients. De nombreuses mesures ont été prises pour assurer l'avenir de l'entreprise pendant et au-delà de la crise, y compris de nouveaux accords de financement supplémentaires importants. Je tiens à remercier spécifiquement tous nos employés et associés à travers le pays qui ont travaillé si dur et ont fait preuve d'un tel dévouement en ces temps inhabituels. Nous sommes bien placés pour résister à la perturbation actuelle compte tenu de l'efficacité des opérations de Vision New Look, sa rentabilité historique et son solide bilan, et pour être prêts, à mesure que les conditions s'améliorent, à poursuivre notre stratégie de croissance au Canada et aux États-Unis en 2020 et au-delà. "

Statut du dividende

Le conseil d'administration de la société a suspendu le dividende trimestriel régulier et le régime de réinvestissement des dividendes à compter du 19 mars 2020 jusqu'à nouvel ordre.

La décision de déclarer un dividende est prise trimestriellement lorsque les états financiers d'un trimestre ou d'un exercice sont présentés au conseil d'administration. Bien qu'il n'y ait aucune garantie qu'un dividende sera déclaré à l'avenir, Vision New Look et son prédécesseur, Fonds de revenu Benvest New Look, ont versé régulièrement un dividende ou une distribution depuis 2005 jusqu'à 2019.

Au 30 avril 2020, Vision New Look avait 15 660 199 actions ordinaires de catégorie A émises et en circulation.

Annexes

- Tableau A - Faits saillants
- Tableau B - Impact de la norme IFRS 16
- Tableau C - États consolidés du bénéfice net et du résultat global
- Tableau D - Rapprochement du bénéfice net (perte nette), du BAIIA ajusté et du BAIIA ajusté attribué aux actionnaires
- Tableau E - Rapprochement du bénéfice net (perte nette) attribué aux actionnaires et du bénéfice net ajusté attribué aux actionnaires
- Tableau F - Rapprochement des flux de trésorerie disponibles et des flux de trésorerie ajustés provenant des activités d'exploitation

a) Le BAIIA, le BAIIA ajusté, le BAIIA ajusté attribuable aux actionnaires, le bénéfice net ajusté, les flux de trésorerie disponibles, les flux de trésorerie ajustés provenant des activités d'exploitation et les commandes de ventes des magasins comparables ne sont pas des mesures normalisées selon les IFRS et il pourrait être impossible de les comparer à des mesures similaires utilisées par d'autres entreprises.

À propos de Groupe Vision New Look inc. Vision New Look est un chef de file dans le secteur des soins visuels au Canada, exploitant un réseau de 393 magasins principalement sous les bannières Lunetterie New Look, Vogue Optical, Greiche & Scaff, Iris, et Edward Beiner (aux États-Unis), ainsi que des laboratoires à la fine pointe de la technologie. Les renseignements fiscaux concernant les paiements aux actionnaires sont disponibles à l'adresse www.newlookvision.ca dans la section Investisseurs.

Tous les énoncés contenus dans le présent communiqué autres que ceux ayant trait à des faits historiques sont des énoncés prospectifs, y compris, sans limitation, les énoncés au sujet de la situation financière future, de la stratégie commerciale, des coûts projetés, ainsi que des plans et des objectifs futurs de Vision New Look ou touchant Vision New Look. Les lecteurs peuvent repérer un grand nombre de ces énoncés en prêtant attention aux termes comme « croit », « considère », « s'attend à », « prévoit », « a l'intention », « entend », « estime » et aux termes similaires, ainsi qu'à leur forme négative, et à l'emploi de verbes au futur ou au conditionnel. Les énoncés prospectifs comportent des risques, des incertitudes et des hypothèses. Bien que la direction de Vision New Look considère que les plans, les intentions ou les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, rien ne garantit qu'elles se révéleront justes. Les facteurs qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs et faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux qui sont exprimés dans les énoncés prospectifs figurant dans les présentes incluent les changements en instance ou proposés à la législation et à la réglementation, la concurrence de concurrents établis et de nouveaux venus, les progrès technologiques, les fluctuations des taux d'intérêt, la conjoncture économique en général, l'acceptation et la demande de nouveaux produits et services et les fluctuations des résultats opérationnels, de même que d'autres risques énoncés dans la notice annuelle courante de Vision New Look, que l'on peut consulter au www.sedar.com. Les énoncés prospectifs figurant dans le présent communiqué sont formulés en date des présentes, et Vision New Look ne s'engage nullement à les mettre à jour publiquement afin qu'ils tiennent compte, entre autres, de renseignements ou d'événements nouveaux, sauf si la loi l'y oblige.

Pour des renseignements additionnels, consultez le site de la société à www.newlookvision.ca. Veuillez adresser vos demandes d'information à Mme Lise Melanson au (514) 877-4119.

GROUPE VISION NEW LOOK INC.
Faits saillants
des périodes terminées le 28 mars 2020 et le 30 mars 2019

En milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action

| | 2020 | 2020 (excl. IFRS 16) | 2019 |
|--|-------------------|-------------------------|-------------------|
| Chiffre d'affaires | 68 034 \$ | 68 034 \$ | 71 466 \$ |
| Écart en % | (4,8 %) | (4,8 %) | |
| Écart des commandes de ventes des magasins comparables^{(a)(b)} | 2,1 % | 2,1 % | 2,6 % |
| BAILA ajusté attribué aux actionnaires^(b) | 15 403 \$ | 9 950 \$ | 11 882 \$ |
| Écart en % | 29,6 % | (16,3 %) | |
| % du chiffre d'affaires | 22,6 % | 14,6 % | 16,6 % |
| Par action (dilué) | 0,98 \$ | 0,64 \$ | 0,76 \$ |
| Écart en % | 28,9 % | (15,8 %) | |
| Bénéfice net (perte nette) attribué aux actionnaires | (317 \$) | 184 \$ | 2 070 \$ |
| Écart en % | (115,3 %) | (91,1 %) | |
| % du chiffre d'affaires | (0,5 %) | 0,3 % | 2,9 % |
| Bénéfice net (perte nette) par action | | | |
| Par action (dilué) | (0,02 \$) | 0,01 \$ | 0,13 \$ |
| Écart en % | (115,4 %) | (92,3 %) | |
| Bénéfice net ajusté attribué aux actionnaires^(b) | 1 433 \$ | 1 934 \$ | 3 918 \$ |
| Écart en % | (63,4 %) | (50,6 %) | |
| % du chiffre d'affaires | 2,1 % | 2,8 % | 5,5 % |
| Par action (dilué) | 0,09 \$ | 0,12 \$ | 0,25 \$ |
| Écart en % | (64,0 %) | (52,0 %) | |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation | 13 477 \$ | 8 024 \$ | 12 543 \$ |
| Écart en % | 7,4 % | (36,0 %) | |
| Par action (dilué) | 0,86 \$ | 0,51 \$ | 0,80 \$ |
| Écart en % | 7,5 % | (36,3 %) | |
| Flux de trésorerie disponibles^{(b)(c)} | 9 922 \$ | 4 469 \$ | 10 267 \$ |
| Écart en % | (3,4 %) | (56,5 %) | |
| Par action (dilué) | 0,63 \$ | 0,29 \$ | 0,66 \$ |
| Écart en % | (4,5 %) | (56,1 %) | |
| Total de la dette | 186 401 \$ | 186 401 \$ | 149 668 \$ |
| Dette nette / BAILA ajusté attribué aux actionnaires^{(b)(d)} | 2,96 | 3,25 | 2,63 |
| Dividende par action en trésorerie^(e) | — | — | 0,15 \$ |
| Nombre de magasins^(f) | 393 | 393 | 373 |

- a) Les magasins comparables sont ceux en exploitation depuis au moins 12 mois, jusqu'à la fin de février 2020, avant la crise de la COVID-19. Les commandes de ventes des magasins comparables jusqu'à la fin du premier trimestre de 2020 étaient en baisse de 14,3 %. Les produits composant le chiffre d'affaires sont comptabilisés lorsque les biens sont livrés aux clients. Par contre, la direction mesure la performance des magasins comparables sur la base des commandes, qu'elles soient livrées ou non.

- b) Le BAIIA, le BAIIA ajusté, le BAIIA ajusté attribué aux actionnaires, le bénéfice net ajusté, les flux de trésorerie disponibles ainsi que les commandes de ventes des magasins comparables ne sont pas des mesures normalisées selon les IFRS et il pourrait être impossible de les comparer à des mesures similaires utilisées par d'autres entreprises. Se reporter aux tableaux C et D pour un rapprochement de ces mesures au bénéfice net et au tableau E pour un rapprochement des flux de trésorerie.
- c) Les flux de trésorerie disponibles sont définis comme étant les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation en sus des acquisitions d'immobilisations corporelles.
- d) La dette nette est composée du total de la dette moins la trésorerie. Le BAIIA ajusté attribué aux actionnaires représente le montant au cours des quatre derniers trimestres.
- e) Les montants de dividendes mentionnés dans le tableau ci-dessus se rapportent aux montants déclarés durant les périodes.
- f) L'augmentation du nombre de magasins au cours des douze derniers mois reflète l'acquisition de dix magasins et la fermeture de cinq magasins.

GROUPE VISION NEW LOOK INC.
Impact de la norme comptable IFRS 16
pour les périodes terminées le 28 mars 2020 et le 20 mars 2019

La société a adopté la norme comptable IFRS 16 Contrats de location à compter du premier trimestre de 2020. Cette norme remplace la norme IAS 17 Contrats de location. La société a appliqué une approche rétrospective modifiée; les résultats d'exploitation des exercices précédents n'ont pas été retraités. L'adoption de cette norme a eu une incidence sur les résultats financiers de la société au premier trimestre de 2020. Certains frais d'occupation précédemment comptabilisés sous la rubrique Autres frais d'exploitation sont désormais comptabilisés comme charges d'amortissement et frais d'intérêts.

Cette modification a entraîné une réduction des autres frais d'exploitation et une augmentation correspondante du BAIIA au cours du trimestre. Les charges d'amortissement et les frais financiers ont augmenté du fait de l'application de la norme.

L'impact au premier trimestre terminé le 28 mars 2020 de la norme IFRS 16 sur les mesures clés est résumé dans le tableau ci-dessous:

En milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action

| | 2020 | Impact d'IFRS 16 | 2020 (excl. IFRS 16) | 2019 | Change (excl. IFRS 16) |
|--|-----------|---------------------|-------------------------|-----------|---------------------------|
| | \$ | \$ | | \$ | \$ |
| BAlIA ajusté attribué aux actionnaires ^(a) | 15 403 \$ | 5 453 \$ | 9 950 \$ | 11 882 \$ | (1 932 \$) |
| % du chiffre d'affaires | 22,6 % | 8,0 % | 14,6 % | 16,6 % | (2,0 %) |
| Par action (dilué) | 0,98 \$ | 0,35 \$ | 0,64 \$ | 0,76 \$ | (0,12 \$) |
| Bénéfice net (perte nette) attribué aux actionnaires | (317 \$) | (501 \$) | 184 \$ | 2 070 \$ | (1 886 \$) |
| % du chiffre d'affaires | (0,5 %) | (0,7 %) | 0,3 % | 2,9 % | (2,6 %) |
| Par action (dilué) | (0,02 \$) | (0,03 \$) | 0,01 \$ | 0,13 \$ | (0,12 \$) |
| Bénéfice net ajusté attribué aux actionnaires ^(a) | 1 433 \$ | (501 \$) | 1 934 \$ | 3 918 \$ | (1 984 \$) |
| % du chiffre d'affaires | 2,1 % | (0,7 %) | 2,8 % | 5,5 % | (2,7 %) |
| Par action (dilué) | 0,09 \$ | (0,03 \$) | 0,12 \$ | 0,25 \$ | (0,13 \$) |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation | 13 477 \$ | 5 453 \$ | 8 024 \$ | 12 543 \$ | (4 519 \$) |
| Par action (dilué) | 0,86 \$ | 0,35 \$ | 0,51 \$ | 0,80 \$ | (0,29 \$) |
| Flux de trésorerie disponibles ^(a) | 9 922 \$ | 5 453 \$ | 4 469 \$ | 10 267 \$ | (5 798 \$) |
| Par action (dilué) | 0,63 \$ | 0,35 \$ | 0,29 \$ | 0,66 \$ | (0,37 \$) |

a) Le BAIIA ajusté attribué aux actionnaires, le bénéfice net (perte nette) ajusté attribué aux actionnaires, et les flux de trésorerie disponibles ne sont pas des mesures reconnues selon les IFRS et peuvent ne pas être comparables à des mesures similaires utilisées par d'autres entités. Se reporter aux tableaux D, E et F pour les définitions et les rapprochements aux mesures reconnues selon les IFRS.

GROUPE VISION NEW LOOK INC
États consolidés du bénéfice net et du résultat global
pour les périodes terminées le 28 mars 2020 et le 30 mars 2019

En milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action

| | 2020 | 2019 |
|---|---------------|---------------|
| | \$ | \$ |
| Chiffre d'affaires | 68 034 | 71 466 |
| Matériaux utilisés | 15 638 | 15 652 |
| Rémunération du personnel | 23 617 | 24 773 |
| Autres frais d'exploitation | 14 300 | 20 500 |
| Bénéfice avant amortissements, perte sur la cession d'immobilisations, frais financiers et quote-part du bénéfice net des coentreprises et entreprises associées | 14 479 | 10 541 |
| Amortissements et perte sur la cession d'immobilisations | 9 313 | 4 420 |
| Frais financiers, après revenus d'intérêts | 5 629 | 3 238 |
| Bénéfice (perte) avant la quote-part du bénéfice net des coentreprises et entreprises associées et les impôts | (463) | 2 883 |
| Quote-part du bénéfice net des coentreprises et entreprises associées | 185 | 329 |
| Bénéfice (perte) avant impôts | (278) | 3 212 |
| Impôts | | |
| Exigibles | 972 | 1 055 |
| Différés | (978) | (28) |
| Total des impôts | (6) | 1 027 |
| Bénéfice net (perte nette) et résultat global | (272) | 2 185 |
| Bénéfice net (perte nette) et résultat global attribués aux : | | |
| Participations ne donnant pas le contrôle | 45 | 115 |
| Actionnaires de Vision New Look | (317) | 2 070 |
| | (272) | 2 185 |
| Bénéfice net (perte nette) par action (no | | |
| De base | (0,02) | 0,13 |
| Dilué | (0,02) | 0,13 |

GROUPE VISION NEW LOOK INC.
Rapprochement du bénéfice net, du BAIIA ajusté et du BAIIA ajusté attribué aux actionnaires
des périodes terminées le 28 mars 2020 et le 30 mars 2019

En milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action

| | 2020 \$ | 2020 (excl. IFRS 16) | 2019 \$ |
|--|---------------|----------------------------|---------------|
| Bénéfice net (perte nette) | (272) | 229 | 2 185 |
| Amortissements et perte sur la cession d'immobilisations | 9 313 | 4 603 | 4 420 |
| Frais financiers, après revenus d'intérêts | 5 629 | 4 195 | 3 238 |
| Impôts | (6) | 184 | 1 027 |
| BAIIA | 14 664 | 9 211 | 10 870 |
| Rémunération à base d'actions | 168 | 168 | 206 |
| Frais liés aux acquisitions | 432 | 432 | 388 |
| Autres éléments non comparables | 170 | 170 | 141 |
| BAIIA ajusté | 15 434 | 9 981 | 11 605 |
| Écart en \$ | 3 829 | (1 624) | |
| Écart en % | 33,0 % | (14,0 %) | |
| % du chiffre d'affaires | 22,7 % | 14,7 % | 16,2 % |
| Par action (de base) | 0,99 | 0,64 | 0,74 |
| Par action (dilué) | 0,99 | 0,64 | 0,74 |

Le tableau ci-dessous présente le BAIIA ajusté disponible aux actionnaires de Vision New Look lequel tient compte des participations dans des coentreprises et des entreprises associées.

| | 2020 \$ | 2020 (excl. IFRS 16) | 2019 \$ |
|---|---------------|----------------------------|---------------|
| BAIIA ajusté | 15 434 | 9 979 | 11 605 |
| Quote-part du bénéfice net (perte nette) des coentreprises et entreprises associées | (185) | (185) | (329) |
| BAIIA des coentreprises et entreprises associées | 397 | 397 | 858 |
| BAIIA attribué aux participations ne donnant pas le contrôle | (243) | (243) | (252) |
| BAIIA ajusté attribué aux actionnaires | 15 403 | 9 948 | 11 882 |

- a) Le BAIIA, le BAIIA ajusté et le BAIIA ajusté attribué aux actionnaires ne sont pas des mesures conformes IFRS et ne peuvent être comparés à des mesures similaires utilisées par d'autres entreprises. Vision New Look croit que le BAIIA, le BAIIA ajusté et le BAIIA ajusté attribuable aux actionnaires sont des mesures financières utiles car elles aident à établir la capacité de l'entreprise à générer des fonds de son exploitation. Les investisseurs doivent être conscients que le BAIIA, le BAIIA ajusté et le BAIIA ajusté attribuable aux actionnaires ne doivent pas être interprétés comme des alternatives au bénéfice net ou flux de trésorerie, lesquels sont déterminés selon les IFRS.
- b) La rémunération à base d'actions représente la juste valeur des options de Vision New Look dont les droits sont acquis au cours de cette période.
- c) Les frais connexes aux acquisitions d'entreprises comprennent principalement des honoraires juridiques et autres honoraires liés aux acquisitions d'entreprises, qu'elles soient réalisées ou en cours de réalisation.
- d) Les autres éléments non comparables comprennent des charges ponctuelles (revenus ponctuels) en lien avec des coûts du personnel liés aux acquisitions, à la restructuration et à des éléments de transitions.

GROUPE VISION NEW LOOK INC.
Rapprochement du bénéfice net attribué aux actionnaires et du bénéfice net ajusté attribué aux actionnaires
des périodes terminées le 28 mars 2020 et le 30 mars 2019

En milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action

| | 2020 \$ | 2020 (excl. IFRS 16) \$ | 2019 \$ |
|--|-----------------|----------------------------------|--------------|
| Bénéfice net (perte nette) attribué aux actionnaires | (317) | 184 | 2 070 |
| Amortissement des immobilisations incorporelles acquises | 1 648 | 1 648 | 1 602 |
| Frais liés aux acquisitions | 432 | 432 | 388 |
| Rémunération à base d'actions | 168 | 168 | 206 |
| Autres éléments non comparables | 169 | 170 | 141 |
| Impôts s'y rapportant | (668) | (668) | (489) |
| Bénéfice net ajusté attribué aux actionnaires | 1 433 | 1 934 | 3 918 |
| <i>Écart en \$</i> | <i>(2 485)</i> | <i>(1 984)</i> | |
| <i>Écart en %</i> | <i>(63,4 %)</i> | <i>(50,6 %)</i> | |
| <i>% du chiffre d'affaires</i> | <i>2,1 %</i> | <i>2,8 %</i> | <i>5,5 %</i> |
| Montant par action | | | |
| De base | 0,09 | 0,12 | 0,25 |
| Dilué | 0,09 | 0,12 | 0,25 |

a) Le bénéfice net ajusté attribué aux actionnaires n'est pas une mesure conforme aux IFRS et il ne peut être comparé à des mesures similaires utilisées par d'autres entreprises. Vision New Look croit que la communication du bénéfice net ajusté fournit de l'information utile car elle permet la comparaison des résultats nets excluant l'amortissement des immobilisations incorporelles acquises, les frais liés aux acquisitions, la rémunération à base d'actions et les autres éléments non comparables, lesquels peuvent varier de manière importante d'un trimestre à l'autre. Les investisseurs doivent être conscients que le bénéfice net ajusté ne doit pas être interprété comme une alternative au bénéfice net déterminé selon les IFRS.

GROUPE VISION NEW LOOK INC.
Rapprochement des flux de trésorerie disponibles et des flux de trésorerie ajustés provenant des activités d'exploitation des périodes terminées le 28 mars 2020 et le 30 mars 2019

En milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action

| | 2020 \$ | 2020 (excl. IFRS 16) \$ | 2019 \$ |
|--|---------------|-------------------------------|---------------|
| Bénéfice (perte) avant impôts | (278) | 413 | 3 212 |
| Ajustements : | | | |
| Amortissements et perte sur cession d'immobilisations | 9 313 | 4 603 | 4 420 |
| Rémunération à base d'actions | 168 | 168 | 206 |
| Frais financiers | 5 772 | 4 338 | 3 316 |
| Revenus d'intérêts | (143) | (143) | (78) |
| Autres | (712) | (712) | (69) |
| Quote-part du bénéfice net des coentreprises et entreprises associées | (185) | (185) | (329) |
| Impôts payés | (1 173) | (1 173) | (1 679) |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, avant la variation des éléments du fonds de roulement | 12 762 | 7 309 | 8 999 |
| Variation des éléments du fonds de roulement | 715 | 715 | 3 544 |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation | 13 477 | 8 024 | 12 543 |

Flux de trésorerie disponibles

| | 2020 \$ | 2020 (excl. IFRS 16) \$ | 2019 \$ |
|--|--------------|-------------------------------|---------------|
| Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation | 13 477 | 8 024 | 12 543 |
| Acquisitions d'immobilisations corporelles | (3 555) | (3 555) | (2 276) |
| Flux de trésorerie disponibles | 9 922 | 4 469 | 10 267 |

a) Les flux de trésorerie disponibles ne sont pas une mesure conforme IFRS et il est peu probable que l'on puisse les comparer à des mesures similaires utilisées par d'autres entreprises. Vision New Look croit que cette communication fournit de l'information utile sur les flux de trésorerie disponibles après avoir considéré les dépenses d'investissement nécessaires. Les investisseurs doivent être conscients que les flux de trésorerie disponibles ne doivent pas être interprétés comme une alternative aux flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation qui sont déterminés conformément aux IFRS.

Flux de trésorerie ajustés provenant des activités d'exploitation

| | 2020 | 2020 (excl. IFRS 16) | 2019 |
|---|---------------|-------------------------|---------------|
| | \$ | \$ | \$ |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation | 13 477 | 8 024 | 12 543 |
| Impôts payés | 1 188 | (1 173) | 1 679 |
| Variation des éléments du fonds de roulement | (730) | (715) | (3 544) |
| Frais liés aux acquisitions | 432 | 432 | 388 |
| Autres éléments non comparables | 170 | 170 | 141 |
| Flux de trésorerie ajustés liés aux activités d'exploitation^(a) | 12 191 | 6 738 | 11 207 |

a) Les flux de trésorerie ajustés ne sont pas une mesure conforme aux IFRS et ne peuvent être comparés à des mesures similaires utilisées par d'autres entreprises. Vision New Look croit que cette communication fournit de l'information utile car elle permet la comparaison des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation en excluant les impôts payés, les variations des éléments du fonds de roulement, les frais d'acquisition et les autres éléments non comparables, lesquels peuvent varier de manière importante d'un trimestre à l'autre. Les investisseurs doivent être conscients les flux de trésorerie ajustés provenant des activités d'exploitation ne doivent pas être interprétés comme une alternative aux flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, lesquels sont déterminés conformément aux IFRS.